

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

« PACK M EXPERIENCE »

EDITION 2026

Préambule

Les présentes conditions générales de vente sont celles de BMW France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 805 000 Euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 722 000 965 et dont siège social est situé 5 rue des Hérons à Montigny-le-Bretonneux (78180), FRANCE. Téléphone : +33 (01) 30 03 10 00. Numéro de TVA intracommunautaire : FR 85722000965 (ci-après dénommée « Vendeur »).

La société BMW France édite et exploite le site internet dédié à « **PACK M EXPERIENCE** » édition 2026, accessible à l'adresse <https://evenements.bmw-motorrad.fr/pack-m-experience> (ci-après dénommé le « **Site** »).

L'édition 2026 du Pack M Expérience se déroulera en deux sessions, une le 14 juillet 2026 sur le circuit Paul Ricard au Castellet (83330), et une seconde le 27 juillet 2026 sur le circuit de Dijon-Prenois à Prenois (21370).

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées « **CGV** ») sont applicables à la vente au client consommateur (ci-après dénommé le « **Client** ») de la prestation « **PACK M EXPERIENCE** » (ci-après dénommée « **Prestation** ») présentés sur le Site.

Il est recommandé au Client de lire attentivement les CGV avant toute réservation. En cochant la case "J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente" au moment de la réservation, le Client accepte l'application des présentes CGV. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, sans préavis, en publiant une nouvelle version de celles-ci sur le Site. Ces modifications ne seront pas applicables aux réservations effectuées avant la publication des CGV modifiées sur le Site.

En acceptant les présentes CGV, le Client certifie être majeur et avoir la capacité de conclure un contrat avec le Vendeur.

Article 2 – Réservation de la Prestation

Le Client peut réserver la Prestation sur le Site en se conformant au processus suivant :

- i. Après avoir sélectionné la Prestation, le Client doit suivre les étapes de validation de commande durant lesquelles il est guidé par une série d'instructions. Le Client doit s'inscrire

en fournissant un certain nombre d'informations, notamment ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, adresse et numéro de téléphone).

- ii. Après le paiement du prix de la Prestation, le Client reçoit un e-mail de confirmation de la commande, qu'il s'engage à conserver.

Le Vendeur se réserve le droit de d'accepter ou de refuser une réservation pour des motifs légitimes, notamment si la Prestation concernée n'est plus disponible ou si les données du Client sont erronées.

Tout bénéficiaire de la Prestation commandée sur le Site par le Client, qu'il s'agisse du Client lui-même ou de toute autre personne pour le compte de laquelle le Client a commandé la Prestation sur le Site est ci-après dénommée le « **Participant** ».

Le fait pour le Client de cliquer sur l'icône « Valider » à l'issue du processus de passation de commande de prestations sur le Site emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV, par le Client et par le ou les Participant(s).

Le Client s'engage à communiquer sans délai les présentes CGV aux Participants. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par les Participants. Le Client est informé que les présentes CGV sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://evenements.bmw-motorrad.fr/pack-m-experience>. L'accès au Site est gratuit. Les frais d'accès et d'utilisation du réseau de télécommunication sont à la charge de tout utilisateur du Site, selon les modalités fixées par ses fournisseurs d'accès et opérateurs de télécommunication.

Article 3 – Prestation, prix et paiement

1. Prestation

Le Client peut commander la Prestation sur le Site pour lui-même et/ou pour tout autre Participant qu'il aura inscrit. À cet effet, lors de la passation de commande de la Prestation le Client renseignera, sous sa responsabilité, notamment les nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et email du Participant.

Le Client devra sélectionner la Prestation : Pack M Expérience et choisir la session qu'il souhaite, soit le samedi 14 juillet 2026 sur le circuit Paul Ricard au Castellet soit le lundi 27 juillet 2026 sur le circuit de Dijon-Prenois à Prenois.

2. Prix

Le nombre de places étant limité à 9 places par session, donc 18 au total sur les deux sessions de 2026, les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Le prix de la Prestation est indiqué sur le Site en Euros, TVA incluse et confirmé lors du processus de réservation.

Bien que le Vendeur s'efforce de s'assurer que le prix affiché sur le Site soit exact, des erreurs peuvent se produire (par exemple pour des raisons techniques, telles que des pannes de réseau, des erreurs de transmission, etc.). Si le Vendeur découvre une erreur dans le prix de la Prestation, il en informera le Client dans les plus brefs délais et lui donnera la possibilité de reconfirmer la réservation au prix corrigé ou de l'annuler.

2.2 Package

Le prix de cette Prestation est fixé à :

- 1 800 € TTC, par pilote pour une journée.

Le prix de la Prestation comprend :

- Le prêt d'une M 1000 RR avec pneumatiques (1 train de pneus pluie inclus)
- Un support technique avec un ingénieur de l'écurie TECMAS et trois mécaniciens (pour 9 pilotes)
- Un box paddock dédié aux clients du Pack M Expérience
- Un coaching individualisé avec un instructeur pour trois clients
- Un coaching audio et vidéo
- Des accès à la piste privilégié (9 pilotes en piste en simultané)
- Un pack média comprenant des photos type pilote usine et des photos en piste

Le prix de la Prestation comprend la possibilité de se faire accompagner par un ou deux accompagnants. Mineur accepté si un parent majeur le supervise.

Les hébergements et les transports ne sont pas compris dans la prestation.

3. Paiement

L'unique moyen de paiement disponible sur le Site est le paiement par carte bancaire (American Express, Visa, Mastercard). Le paiement du prix de la Prestation est effectué par l'intermédiaire du prestataire de services de paiement BMW Pay dont les conditions générales sont accessibles via le lien suivant : https://www.adyen.com/fr_FR/legal/terms-and-conditions. En payant le prix de la Prestation, le Client reconnaît avoir connaissance de ces conditions.

Le Client garantit que les informations de paiement fournies sont valides et correctes et qu'il est autorisé à utiliser le mode de paiement choisi.

Article 4 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Client est informé qu'il ne dispose d'aucun droit de rétractation s'agissant des contrats de prestations de services de restauration, d'activités de loisirs ou d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Article 5 – Modification du Contrat

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier unilatéralement le Contrat après sa conclusion et avant le début de la Prestation, sous réserve que la modification soit mineure. Le cas échéant, le Vendeur en informera le Client par écrit et dans les meilleurs délais.

Si avant le début de la Prestation, le Vendeur est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du Contrat, qu'il ne peut satisfaire aux éventuelles exigences particulières convenues avec le Client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il en informera le Client par écrit et dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'une telle modification, le Client pourra demander une réduction du prix du Contrat si les modifications que le Vendeur a été contraint d'apporter entraînent une baisse du coût de la Prestation ou de leur qualité, ou résoudre le Contrat sans aucun frais. Le Vendeur remboursera alors au Client tous les montants versés par ce dernier au plus tard quatorze jours après la résolution du Contrat.

L'information du Client par le Vendeur devra préciser les modifications proposées et, s'il y a lieu, leurs répercussions sur le prix du Contrat ; le délai raisonnable dans lequel le Client doit communiquer au Vendeur la décision qu'il prend ; les conséquences de l'absence de réponse du Client dans le délai fixé, et s'il y a lieu, le détail et le Prix de toute nouvelle Prestation proposée.

Article 6 – Annulation / résolution du Contrat

Le Vendeur pourra résoudre le Contrat sans être tenu d'aucune indemnisation si le Vendeur est empêché d'exécuter le Contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables telles que des conditions météorologiques, et notifie la résolution du Contrat au Client dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation.

En cas d'annulation par le Vendeur de tout ou partie des Prestations du fait de la survenance d'un cas de force majeure, le Vendeur en informera le Client par courrier électronique dans les meilleurs délais.

Pour l'exécution des présentes CGV sera notamment considérée comme un cas de force majeure toute mesure édictée par les autorités compétentes liée à la pandémie de COVID-19 qui surviendrait et empêcherait l'exécution des obligations de l'Organisateur telle que notamment : confinement, interdiction de rassemblement, fermeture administrative, restriction de déplacements, jauge maximale autorisée inférieure à celle initialement prévue, règles d'hygiène et de sécurité ou protocole sanitaire.

En cas d'annulation par l'Organisateur des Prestations, le Vendeur en informera le Client par courrier électronique dans les meilleurs délais. La commande du Client sera annulée, et le Vendeur remboursera au Client le prix payé pour la commande dans un délai de **14 jours** suivant la date de

notification de l'annulation, sans autre dédommagement d'aucune sorte pour le Client et/ou les Participants concernés.

Article 7 – Cession de la commande

La commande est non cessible.

Article 8 – Condition de participation

Chaque Participant doit pouvoir attester de son identité en fournissant une pièce d'identité en cours de validité. Le Vendeur se réserve le droit de refuser l'accès à tout Participant qui ne serait pas en mesure d'attester de son identité. Dans une telle hypothèse, la Prestation serait néanmoins considérée comme dûment et intégralement exécutée par le Vendeur sans aucun droit à remboursement, même partiel, ou dédommagement d'aucune sorte pour le Client et/ou pour les Participants concernés.

Le Participant doit également se conformer aux pré requis ci-dessous :

Moto de prêt

Une BMW M 1000 RR est mise à disposition dans le cadre du Pack M Expérience. Le Client versera une caution de 5000€ qui lui sera restituée en fin de journée si aucun dommage n'est à déclarer sur la moto. Sinon, la remise en état sera estimée par BMW France et le Client participera à sa remise en état dans la limite de 5000€. Les Participants n'ont pas le droit de se partager une moto.

Permis de conduire

Le Participant doit disposer du permis de conduire, ou d'une licence FFM, ou d'un pass circuit FFM.

Équipement du pilote adapté

La pratique de la moto sur piste requiert l'équipement complet : une combinaison en cuir (ou ensemble pantalon et blouson en cuir avec zip), un casque intégral homologué, une paire de gants montants en cuir, des bottes renforcées en cuir, des sliders, et une plaque dorsale sont obligatoires pour accéder à la piste. Si besoin, le Participant peut pré-réserver une combinaison en location lors de la finalisation de son inscription sur la plateforme. Attention, une pré-réservation ne vaut pas confirmation.

Article 9 – Participants mineurs

Les Participants mineurs sont interdits mais peuvent venir assister à l'expérience en tant qu'accompagnateurs, si et seulement si le mineur est lui-même accompagné d'un parent majeur.

La participation d'un mineur à la Prestation en tant qu'accompagnant n'a aucune incidence sur le prix de la Prestation.

Article 10 – Responsabilité

Le Vendeur est responsable de plein droit de l'exécution de la Prestation prévues au Contrat, que cette Prestation soit exécutée par lui-même ou par des tiers.

Toutefois, le Vendeur n'est pas responsable des dommages imputables soit au Client ou au Participant, soit à un tiers étranger à la fourniture de la Prestation prévues au Contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Les Participants seront tenus pour responsable des dommages causés à des tiers. Il est rappelé aux Participants que la délivrance de la Prestation dans de bonnes conditions de sécurité ne les dispense pas d'observer les règles de prudence élémentaires. Le Vendeur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'accidents corporels survenus lors de la Prestation, sauf dans le cas où cet accident serait imputable au Vendeur.

Le Vendeur se réserve notamment le droit de refuser la participation d'un Client ou d'un Participant à tout ou partie de la Prestation en cas de consommation d'alcool ou de drogue par le Client ou le Participant mais également en cas de comportement anormal de ces derniers, notamment en cas de non-respect des règles de circulation sur circuit.

Article 11 – Assurance

Pour rappel, l'assurance responsabilité civile est incluse dans l'expérience. Concernant l'Assurance Individuelle Accident, il est fortement recommandé, mais non obligatoire, de souscrire à une garantie couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du sport moto peut exposer. Si besoin, un client peut y souscrire auprès de la FFM (www.ffmoto.org rubrique licence) ou sur assuracing.com.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Le Vendeur est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux contenus relatifs à la Prestation. Aucun de ces droits n'est cédé au Client qui s'interdit en conséquence de reproduire, de représenter et plus généralement d'exploiter de quelque manière et sous quelque forme que ce soit lesdits contenus.

Article 13 – Traitement des données à caractère personnel

Le Vendeur, responsable de traitement, collecte les données à caractère personnelles laissées volontairement sur le Site par le Client lors de la réservation. Ces données sont nécessaires pour que le Vendeur puisse fournir les Prestations au Client (base légale : exécution d'un contrat). Elles peuvent par ailleurs être exploitées par le Vendeur pour des sollicitations commerciales adressées au Client.

Les destinataires de ces données sont le Vendeur et les partenaires/prestataires : BMW Group, Magic Garden, BMC, et le réseau de Concessionnaires BMW Motorrad France qui interviennent dans le cadre de la Prestation. Elles pourront par ailleurs être transmises aux différents services de l'Etat appropriés pour répondre à une obligation légale.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité s'agissant des données le concernant, d'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) ainsi qu'un droit à la limitation du traitement, qui peut être exercé par courrier au siège du Vendeur, adressé à l'attention du Délégué à la Protection des Données du Vendeur : BMW France, 5 rue des Hérons, Montigny-le-Bretonneux - CS20750, 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. CONFIDENTIAL

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la fourniture de la Prestation, à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Service réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr/fr/plaintes ou www.cnil.fr.

Article 14 – Contact / Assistance

Pendant l'exécution des Prestations, le Client pourra contacter le Vendeur pour demander de l'assistance en cas de difficulté ou pour signaler toute non-conformité de la Prestation aux coordonnées suivantes : evenementiel.bmw-motorrad@bmw.fr

Si le Client est confronté à des difficultés pendant l'exécution de la Prestation, le Vendeur s'engage à apporter dans les meilleurs délais une aide appropriée eu égard aux circonstances de l'espèce et sans frais supplémentaires pour le Client.

Article 15 – Loi applicable / Règlement des litiges

15. 1 Loi applicable

Le Contrat est régi par la loi française, sous réserve de l'application des règles nationales impératives du pays de résidence habituelle du Client.

15.2 Règlement amiable des litiges

En cas de litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV, le Client ou les Participants pourront adresser une réclamation écrite auprès du Centre d'Interactions Clients de BMW France à l'adresse suivante : BP 70086, 67016 STRASBOURG CEDEX ou par courriel à service-client@bmw.fr.

15.3 Règlement des litiges auprès du Médiateur

Le Client est informé qu'il peut également recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, à défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du Vendeur et dans un délai raisonnable d'un (1) mois, dans les conditions définies aux articles L.616-1 et suivants du code de la consommation. Le médiateur dont relève le Vendeur, BMW France, est Médiation Cmf, 19 avenue d'Italie – 75013 Paris (site internet www.mediationcmf.com).

15.4 Règlement judiciaire des litiges

Sans préjudice de l'application des articles 15.2 et 15.3 ci-dessus, pour tout litige relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la rupture du contrat de vente d'une Prestation, et de manière plus générale tout litige relatif à la Prestation, le Client pourra saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction de son lieu de résidence au moment de la conclusion du contrat ou celle du lieu de survenance du fait dommageable.

Article 16 – Dispositions diverses

16.1 Intégralité du contrat

Les présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties relativement à leur objet. Elles se substituent à toutes offres ou accords antérieurs écrits ou verbaux que les Parties auraient pu souscrire quant à leur objet.

16.2 Tolérances

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une stipulation quelconque des présentes CGV ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre de la stipulation en cause.

16.3 Nullité

Si l'une quelconque des stipulations des présentes s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes ni altérer la validité de leurs autres dispositions. Chacune des Parties pourra exiger de l'autre de consentir à l'adoption d'une disposition nouvelle et valide se rapprochant le plus possible dans son objet et son effet de la disposition frappée de nullité.